

## INTERVENANTS

Luc BIHAIN, Adélaïde BLAVIER, Michel BORN,  
Serge BREDART, Olivier CAPRASSE, Laura  
COMITO, Damien DESSARD, Laetitia DI PIAZZA,  
Jérôme ENGLEBERT, Fabienne GLOWACZ,  
Benoît KOHL, Evelyne LANGENAKEN, Séverine  
LOUWETTE, Jean-François MAROT, Thierry  
MEULEMANS, Pierre MONVILLE, Christian  
MORMONT, Patrick PAPART, Catherine PARIS,  
Thierry PHAM, Didier PIRE, Jacques PY,  
Jacqueline SPITZ, Nathalie UYTENDAELE

## INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Coût de la formation :

- Tarif 1ère année : 1800 euros
- Tarif 2e année : 1800 euros

Sous conditions, possibilité de bénéficier de  
chèques-formation de la Région Wallonne  
pour le paiement de la formation.

## CONTACT

Professeuse Adélaïde Blavier  
Expert Psychologue, Directrice du Centre  
d'Expertise en Psychotraumatisme et  
Psychologie Légale de l'ULiège.  
mail : [Adelaide.Blavier@ULiege.be](mailto:Adelaide.Blavier@ULiege.be)  
secrétariat : +32 (0)4 366 22 72

Laetitia Di Piazza  
Expert Psychologue, membre du service du  
Professeur Blavier.  
mail : [Laetitia.DiPiazza@ULiege.be](mailto:Laetitia.DiPiazza@ULiege.be)  
tel : +32 (0)4 366 48 80

Inscription auprès de la Cellule Formation  
Continue de l'ULiège.  
mail : [Formation.Continue@ULiege.be](mailto:Formation.Continue@ULiege.be)  
tel : +32 (0)4 366 91 07



## CERTIFICAT D'UNIVERSITE EN EXPERTISE PSYCHO-LEGALE

Organisé conjointement par la Faculté de  
Droit, de Science Politique et de  
Criminologie et la Faculté de Psychologie,  
Logopédie et Sciences de l'Education



## OBJECTIF DE LA FORMATION

À côté des indispensables qualités personnelles de maturité et de jugement exigées par la pratique de l'expertise psychologique, s'imposent des connaissances spécialisées, juridiques et techniques. Celles-ci ne peuvent être intégrées aux enseignements dispensés dans les masters en psychologie au cours desquels les étudiants doivent acquérir le savoir et la culture de base de leur discipline et réaliser ainsi une première découverte des diverses pratiques professionnelles possibles.

## DUREE DE LA FORMATION

La formation s'étend sur deux années d'études (60 crédits en tout) et donne lieu à un Certificat d'université en Expertise psycho-légale.

L'inscription s'effectue obligatoirement par cycle de deux ans. Chaque nouveau cycle est organisé par la Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie les années académiques impaires.

## CONDITIONS D'ACCES

Cette formation s'adresse aux personnes détentrices d'un master en psychologie relevant d'une formation clinique (ou diplôme jugé équivalent) et ayant une pratique professionnelle et une expérience clinique substantielle qui sera évaluée par la commission d'admission. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec la responsable de la formation, le Professeur Adélaïde Blavier, pour examen de leur candidature (curriculum vitae et lettre de motivation) par la commission d'admission.

## PROGRAMME DES COURS

Le premier semestre est principalement organisé par la Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie. Il est consacré à l'enseignement des aspects juridiques des procédures d'expertise.

Le second semestre et la deuxième année sont consacrés à l'enseignement des matières psychologiques spécialisées et spécifiques à la pratique de l'expertise psycho-légale.

## Stages et Recherche

Deux stages d'observation et quatre stages d'implication devront être réalisés durant le cursus.

Un mémoire de recherche avec une partie théorique sur un thème précis (revue de la littérature et développement d'un questionnaire scientifique) sera à rédiger durant la deuxième année.

## Evaluation

L'évaluation globale du Certificat en Expertise psycho-légale prendra en compte les résultats aux examens organisés à chaque fin de module (examen oral - module de droit ; examen écrit - module de psychologie), la note obtenue à l'examen oral intégratif en fin de formation ainsi que les notes attribuées aux divers stages effectués, au rapport relatif à l'assistance à un procès d'Assises et au mémoire (travail écrit et défense orale).

## Participation active exigée

La participation active aux cours est requise. Une présence de 80% est exigée pour accéder à l'évaluation intégrative finale et au diplôme.